



Aide aux délégués(es)



Sommaire

- Ton rôle de délégué(e)
- Débats préparatoires
- Mandatement et votes
- Direction fédérale
- Procédures de votes au congrès
- Aspects pratiques
(modèle de procès verbal de réunion, lieu du congrès, hébergement, financement...)

Ton rôle de délégué(e)

Chère et cher camarade,

Ce document a pour but de t'aider à assumer au mieux ta responsabilité de délégué(e) au 40^e congrès de notre fédération. Tu es mandaté(e) pour représenter les syndiqués de ton syndicat ou de plusieurs syndicats de ton département, voire de ta région.

C'est donc bien le congrès des syndicats et syndiqués de la métallurgie.

C'est à partir du syndiqué(e) que nous voulons tous ensemble élaborer et construire l'activité fédérale répondant aux enjeux et aux défis qui sont posés aujourd'hui aux salariés de la métallurgie.

Une adresse aux syndiqués et différents documents sont ainsi soumis au débat des 64 759 adhérents de notre fédération (au 31.01.2014), comme le stipule l'article 22 de nos statuts.

Nous voulons préparer ce congrès dans les luttes et l'activité syndicale au quotidien, nous avons besoin pour cela de la réflexion de toutes et de tous pour construire les réponses et les décisions qui sortiront du congrès.

En tant que délégué(e) tu as ou tu vas participer à des réunions de syndiqués dans ton syndicat, dans ton groupe, ta localité, ton département, tu seras un acteur essentiel de la démocratie syndicale.

Aussi ce document du délégué(e) t'aidera à relever les remarques, interrogations, propositions émanant des différents débats et rencontres auxquels tu auras participé.

Avec les autres comptes-rendus des réunions où tu n'auras pas pu être présent, tu seras en mesure de restituer au congrès la teneur des différentes expressions des syndiqués que tu représentes ainsi que les votes sur les documents.

A l'ouverture du congrès, tu participeras à l'élection du bureau et des commissions du congrès dont le but est d'assurer la direction, le fonctionnement, le suivi des travaux pendant son déroulement.

Tes interventions dans le congrès et le compte-rendu à celles et ceux qui t'ont mandaté complèteront ton mandat de délégué(e).

Nous te souhaitons plein succès dans ton rôle de délégué(e) et restons à ta disposition pour toutes autres informations.

A bientôt au Mans.

Fraternellement

Le collectif mandatement et votes

Pour tous renseignements,
contactez Frédérique au
01.55.82.86.25.

Site fédéral : FTM-CGT.fr

Débats préparatoires

Les syndicats et leurs délégués(es) doivent donner leur avis après un débat démocratique et exprimer leur vote sur :

- Le bilan d'activité
- Le bilan financier
- Le document d'orientation et de résolutions
- Les statuts de la fédération
- La direction fédérale (Election du Comité exécutif fédéral et de la Commission financière et de contrôle)

Ces différents votes seront effectués par les délégués pendant le congrès à l'aide de bulletins à lecture électronique. Les autres votes se feront à main levée.

Pour préparer ces débats un modèle de procès-verbal de réunion de syndiqués est à ta disposition ci-dessous pour faire connaître les appréciations, observations et amendements. Une Tribune de discussion est ouverte dans le «Courrier Fédéral».

Procès verbal de réunion

à retourner à la Fédération - Vie syndicale - 263 rue de Paris - case 433 - 93514 Montreuil cedex

Les syndiqué(e)s du syndicat CGT de :

Se sont réuni(e)s le :

Nombre de participants (jeunes, femmes, ICT...) :

Voici les idées essentielles débattues

.....
.....
.....

Avis du syndicat

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mandatement et votes

Le congrès de la fédération est celui de tous les syndicats, la propriété des 64 759 syndiqués(es) de la CGT métallurgie.

Le mandatement, c'est quoi ?

C'est la représentation des syndicats au congrès (article 21 de nos statuts) « [...] Le congrès fédéral est constitué par les délégués(es) mandatés(es) des syndicats ; pour assurer l'expression la plus démocratique, les syndiqués(es) réunis(es) en congrès ou assemblées générales, élisent et mandatent leurs délégués(es) au congrès. Ceux-ci poursuivent durant le congrès le débat national, par leurs décisions ils engagent la fédération et les syndicats entre chaque congrès[...]».

Il a été retenu le nombre de 582 délégués(es) au 40^e congrès (dont 459 délégués(es) directs soit 79 % de l'ensemble des délégués(es) et 81 délégués(es) groupés, 42 retraités.

Avec l'invitation de 30 délégués(es) de bases nouvelles 2013, du conseil national et de divers invités, nous serons près de 1 000 participants(es).

Mandater un ou une camarade pour participer au congrès doit être la décision de tous les syndiqués(es) afin

qu'il ou elle soit porteur ou porteuse de la richesse et de la diversité des débats, des propositions collectives.

Le mandatement et le vote, à quoi ça sert ?

Durant les travaux, chaque congressiste est appelé à débattre, à se prononcer et à voter sur l'ensemble des documents, ainsi que sur la future direction fédérale. Le décompte des voix par syndicat s'obtient sur la base de l'exercice 2012.

Pour les actifs et retraités, en divisant par 10 le nombre total des timbres payés pour l'année 2012 (FNI + cotisations).

Chaque délégué(e) est en possession du nombre de voix de son syndicat ou de ceux qu'ils représentent. Le délégué direct porteur de voix vote au nom et conformément aux consignes du syndicat qui l'a mandaté.

Le délégué groupé porteur de plusieurs mandats peut émettre des votes différents, conformément aux choix des syndicats qui l'ont mandaté.

Et maintenant à toi de jouer et de décider

La direction fédérale

Le CEF (Comité Exécutif Fédéral) a pour objectif premier de mettre en œuvre, avec les syndicats, l'orientation votée par le congrès (article 25 des statuts) au travers des résolutions.

C'est une équipe de femmes et d'hommes, issue des syndicats d'entreprises, des départements, des groupes pour animer la vie de notre fédération.

Le CEF sortant a tiré les grandes lignes de la future direction prenant en compte la diversité de la métallurgie (femmes, jeunes, ICT, petites et grandes entreprises).

Une plus grande représentativité empreinte d'une plus grande diversité. Le choix de la démocratie sociale et de la consultation des salariés imposent à notre fédération d'avoir une vie démocratique qui rend crédible cet engagement.

Les règles de vie de notre fédération ont comme fil conducteur, la démocratie, le respect des décisions prises à la majorité et la mise en œuvre des résolutions décidées au congrès.

Chaque syndiqué(e) peut faire acte de candidature (article 26 des statuts). Toutes les candidatures après avoir été discutées par les syndiqués sont présentées par le syndicat avec leur avis motivé, au plus tard un mois avant l'ouverture du congrès afin d'être portées à la connaissance de tous les syndicats de la métallurgie. Lors du congrès, le Conseil National (qui regroupe le CEF et la CFC sor-

tants, chaque USTM ou CCM, des représentants de l'UFICT et de l'UFR, de ceux qui ont un mandat électif ou représentatif dans les groupes) soumet au vote des délégués la liste des candidats retenus pour la nouvelle direction fédérale.

Le CEF élit, ensuite, en son sein un bureau, un secrétariat, le secrétaire général, il se réunit en principe une fois par mois, il décide de l'activité, de l'administration, de la mise en place de collectifs de la fédération.

La CFC (commission financière et de contrôle) élue également par le congrès, a pour mission de veiller à la bonne gestion financière de la fédération et à l'application des orientations en cette matière par le congrès.

Procédure de vote au congrès

Toutes les opérations concernant les votes sont placées sous le contrôle et la responsabilité de la commission «mandatement et votes» élue par le congrès.

Les votes sont acquis à la majorité simple, sauf disposition contraire des statuts.

Chaque délégué(e) porteur de voix, vote au nom et conformément au

choix du ou des syndicats qui l'a (l'ont) mandaté.

Il peut en fonction du mandat groupé des syndicats émettre des votes différents.

Des précisions techniques sur le bulletin de vote à lecture électronique vous seront communiquées pendant le congrès.

Détachement, financement

Les questions de détachement et de financement sont à examiner dans ton syndicat, ton USTM ou CCM, groupe, suivant les conventions en vigueur.

Lieu du congrès

Palais des Congrès et de la Culture - 02.43.43.59.51
Rue d'Arcole - 72 000 Le Mans

Par le bus

Ligne 17, arrêt « Palais des Congrès »

Par la route

Situé au carrefour de la région parisienne, de la Bretagne, de la Vallée de la Loire et de la Côte Atlantique, sur l'axe Paris-Nantes, et Rennes-Tours, Le Mans bénéficie d'une forte accessibilité.

- à 2h de Paris
- à 1h30 de Rennes
- à 1h15 de Rouen
- à 2h00 de Nantes
- à 1h00 de Tours
- à 4h00 de Lille
- à 4h00 de Bordeaux

Parking souterrain payant, accès par le boulevard Demorieux ou la rue Barbier

Attention

Par le train

Prendre impérativement la sortie gare nord, accessible à pied en 10 min par la rue Paul Ligneul

- A 54 min de Paris
- A 1h30 de Roissy CDG
- A 1h15 de Rennes
- A 1h15 de Nantes
- A 3h00 de Lyon
- A 2h30 de Lille
- A 3h30 de Strasbourg
- A 4h30 de Marseille

Hébergement, transport, restauration

. Site de réservation hôtel http://www.pepss.com/gti/0349/GTI_349_LEMANS/134/

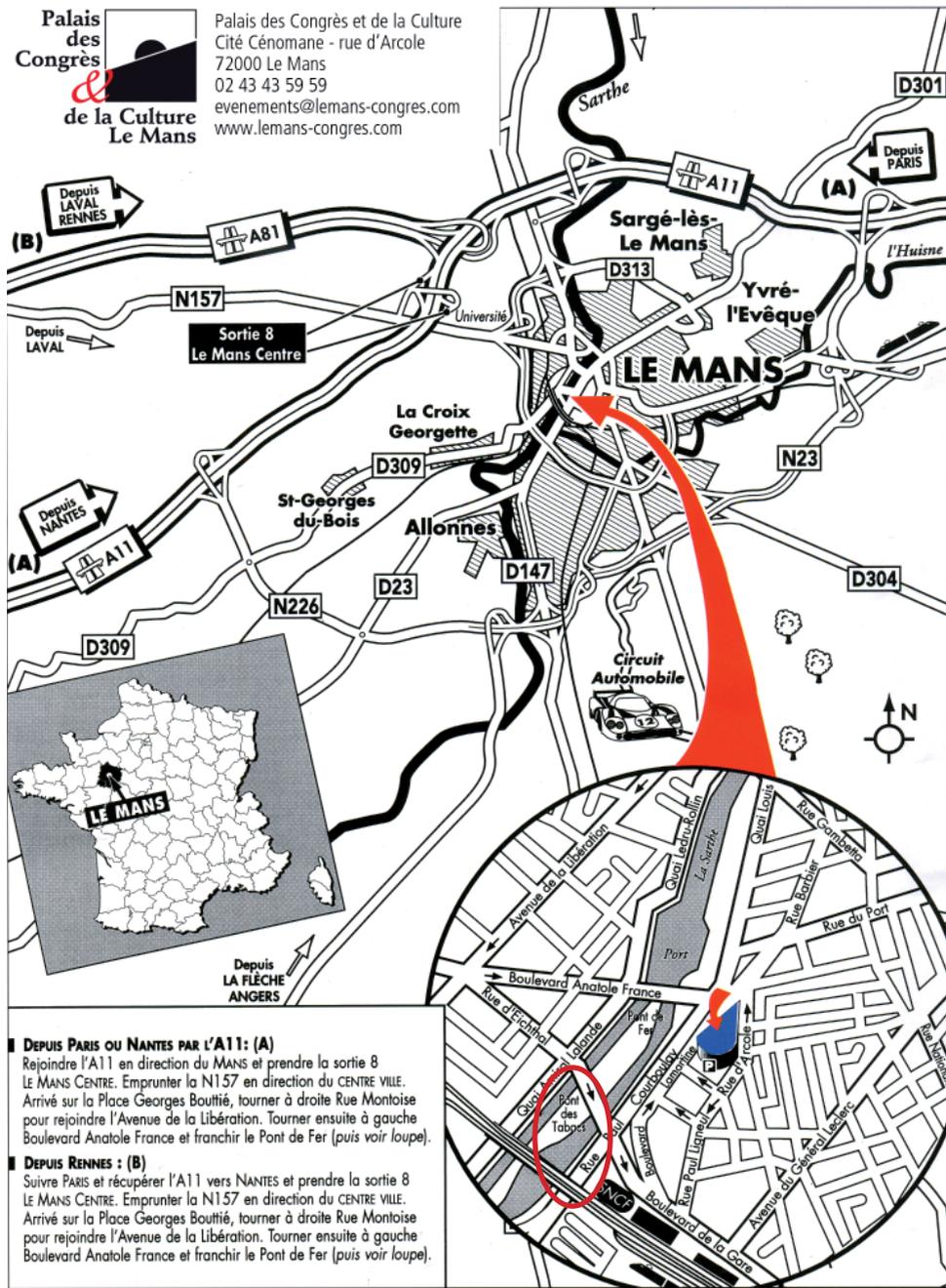
. **Transport**. Un fichet SNCF de -20% est fourni à chaque délégué.

. **Carte repas** à 130€. Elle comprend 6 repas dont le dîner du jeudi offert par la Fédération. Possibilité de prendre des tickets repas à l'unité et des tickets boisson.

. **Programme soirée fraternelle** du jeudi, apéro Jazz, concert d'Yvan Le Bolloc'h accompagné de son groupe «Ma guitare» et soirée DJ.

Nom hôtel	Chambre simple 1 personne tarif indicatif (petit déjeuner inclus) hors taxe de séjour	Chambre simple (supérieure) 1 personne tarif indicatif (petit déjeuner inclus) hors taxe de séjour	Chambre Twin 2 lits 1 personne tarif indicatif (petit déjeuner inclus) hors taxe de séjour	Chambre Twin (supérieure) 2 lits 1 personne tarif indicatif (petit déjeuner inclus) hors taxe de séjour
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
ALIZEA *** ST SATURNIN	105,50€		121,00€	
APPART CITY NOVAXIS	90,00€		95,00€	
ASHLEY HOTEL ***	100,00€			
AUBERGE DE LA FORESTERIE ***	120,00€			
BRIT HOTEL *** ARNAGE	90,00€		100,00€	
BRIT HOTEL *** ST SATURNIN	87,00€		107,00€	
CAMPANILE ***	84,50€		94,00€	
CAMPANILE *** ARNAGE	90,00€		100,00€	
CHARLESTON **	91,00€			
DOMAINE DE LA BLANCHARDIERE CHANGE	65,00€		70,00€	
IBIS BUDGET *	53,85€		63,70€	
IBIS LE MANS EST ***	122,00€			
IBIS STYLES ***	120,00€			
INN DESIGN ** ARNAGE	87,00€		98,00€	
KYRIAD ***	99,50€	115,50€	120,00€	136,00€
KYRIAD *** MULSANNE	104,50€		115,50€	
LEVASSEUR **	76,50€		92,00€	
MERCURE CENTRE ****	133,00€		145,00€	
MISTER BED	57,00€		62,50€	
PREMIERE CLASSE CENTRE **	59,00€		64,00€	
PREMIERE CLASSE UNIVERSITE **	63,90€		68,80€	

50€ d'arrhes versées à la réservation, par nuit et par chambre.



- DEPUIS PARIS OU NANTES PAR L'A11 : (A)**
Rejoindre l'A11 en direction du MANS et prendre la sortie 8 LE MANS CENTRE. Emprunter la N157 en direction du CENTRE VILLE. Arrivé sur la Place Georges Bouttié, tourner à droite Rue Montoise pour rejoindre l'Avenue de la Libération. Tourner ensuite à gauche Boulevard Anatole France et franchir le Pont de Fer (puis voir loupe).
- DEPUIS RENNES : (B)**
Suivre PARIS et récupérer l'A11 vers NANTES et prendre la sortie 8 LE MANS CENTRE. Emprunter la N157 en direction du CENTRE VILLE. Arrivé sur la Place Georges Bouttié, tourner à droite Rue Montoise pour rejoindre l'Avenue de la Libération. Tourner ensuite à gauche Boulevard Anatole France et franchir le Pont de Fer (puis voir loupe).